

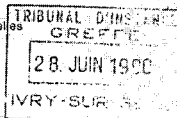
TRIBUNAL D'INSTANCE

Place Marcel Cachin

94205 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

Ivry, le 22 JUIN 1990

Cabinet du Juge des Tutelles



Le Juge des Tutelles
du Tribunal d'Instance d'Ivry-sur-Seine

à

Monsieur

Mineure _____

Monsieur

J'ai bien reçu votre requête concernant
votre demande d'autorité parentale sur la mineure

J'ai le regret de vous informer qu'il ne
m'est pas possible de faire une déclaration d'autorité parentale
conjointe concernant votre enfant.

En effet, cette possibilité n'est
ouverte qu'aux parents naturels de nationalité française.

Veuillez agréer, Monsieur, ma
considération distinguée.

Le Juge des Tutelles



B. CHAMPEAU-RENAULT